

**Madame Marylise Lebranchu**

Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation  
et de la Fonction publique  
80, rue de Lille  
75007 Paris

Nos réf. : FF/OC/CM/2012-07-09 – 02  
Objet : Sollicitation

Paris, le 9 juillet 2012

Madame la Ministre,

Au nom du Collectif national des jeunes urbanistes (CNJU), je tiens à vous adresser mes sincères félicitations pour les responsabilités ministérielles qui vous ont été confiées.

Regroupant 1 300 urbanistes, notre association défend l'organisation d'une maîtrise d'ouvrage publique de qualité dans les domaines de l'urbanisme et du développement des territoires. Les nouveaux exercices de planification stratégique requièrent la mobilisation de compétences transversales et pluridisciplinaires dans les domaines de l'analyse et la prospective territoriales, de la conduite et de l'animation de projets urbains et territoriaux. Ces compétences sont notamment acquises au sein des quinze instituts d'urbanisme de l'enseignement supérieur où ont été formés 20 000 urbanistes actuellement en exercice.

Parmi ces professionnels, plus de 6 000 exercent leur métier au sein des collectivités locales en appuyant les élus dans la définition des politiques publiques territoriales. Depuis 2009, ces missions d'aide à la décision politique sont néanmoins remises en cause par la fermeture de l'accès à la spécialité « Urbanisme, aménagement et paysages » du concours d'ingénieur de la fonction publique territoriale.

En effet, l'application combinée des décrets n°2002-508 du 12 avril 2002 et du décret n°2007-196 du 13 février 2007 (relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès à la fonction publique) barre aujourd'hui l'accès des urbanistes diplômés à la spécialité « urbanisme, aménagement et paysages » du concours d'ingénieur territorial. La fermeture du concours contraint ainsi les collectivités locales à recourir massivement à des contrats à durée déterminée pour recruter des urbanistes diplômés de l'enseignement supérieur.

Conscients des incidences préjudiciables qu'entraîne l'application de ces décrets pour la qualité de la commande publique, de nombreux décideurs, parmi lesquels plus de 70 parlementaires et les présidents des principales associations d'élus (ARF, AdCF, AMF, AMGVF, ACUF, FNAU) nous ont apporté leur soutien pour demander la réouverture de l'accès de ce concours aux urbanistes diplômés. Philippe Laurent, président du CSFPT, et François Deluga, président du CNFPT, sont également sensibilisés à cette question.

En tout état de cause, nous avons la certitude que le redéploiement actuel de l'ingénierie publique et les nouveaux défis posés par la mise en œuvre des dispositions du Grenelle de l'environnement vont se traduire par un recours accru des urbanistes au sein des collectivités locales. Nos récentes enquêtes sur l'insertion professionnelle des diplômés en urbanisme le confirment déjà, notamment avec la montée en puissance de l'intercommunalité dans le domaine de la planification de l'urbanisme. Les débats à venir sur la nouvelle étape de la décentralisation que le président de la République vous a chargée de mettre en œuvre devraient sans doute le confirmer.

Notre association entend être à vos côtés un partenaire constructif pour trouver une solution au problème de l'accès des urbanistes à la fonction publique territoriale et, plus largement, pour mieux valoriser les compétences des urbanistes au sein des collectivités locales.

Même si j'ai conscience des nombreuses sollicitations auxquelles vous avez à faire face, je serais néanmoins très heureux de pouvoir vous rencontrer dans les prochaines semaines pour vous exposer nos propositions associatives.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.



François Favard  
Président du CNJU